Lorsque l'un d'entre vous prie devant une chose qui le sépare des gens et qu’une personne souhaite passer devant lui, qu’il la repousse. Si elle insiste, qu’il la combatte, car ce n’est rien d'autre qu’un démon !

Abû Sa’îd Al-Khudrî (qu'Allah l'agrée) relate que le Messager d’Allah (sur lui la paix et le salut) a dit : « Lorsque l'un d'entre vous prie devant une chose qui le sépare des gens et qu’une personne souhaite passer devant lui, qu’il la repousse. Si elle insiste, qu’il la combatte, car ce n’est rien d'autre qu’un démon ! » Et dans une version : « Lorsque l’un d’entre vous prie, qu’il ne laisse personne passer devant lui ! S’il persiste, alors qu’il le combatte ! Car : "Al-Qarîn", le djinn accompagnant chaque être humain, est avec lui ! »

[Authentique] [Rapporté par Muslim - Rapporté par Al-Bukhârî et Muslim]

Lorsque le fidèle entre en prière et qu’il a placé devant lui une « Sutrah » [un objet se posant comme obstacle entre lui et le] passage des gens, cela permet qu’il ne diminue pas la récompense de sa prière. Si quelqu’un cherche à passer entre lui et sa « Sutrah » alors qu’il s’adresse à son Seigneur, il doit le repousser doucement et graduellement. Si l'individu persiste à vouloir passer et qu’il s’obstine malgré qu’il ait été repoussé avec douceur et facilité, il n’a plus ni mérite, ni sacralité et il est considéré comme un agresseur. De ce fait, on peut repousser son agressivité en le combattant et en le repoussant avec la main car son acte est un acte des démons, ceux qui veulent corrompre les adorations des gens et les embrouiller dans leurs prières.

http://www.sunnah.global/hadeeth/fr/show/10871